

N°15/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MARS 2022

OBJET : Délibération pour l'affectation des résultats 2021 (Budget eau et assainissement)

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 15 mars 2022

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain, CATELAN Richard (pouvoirs donnés à MAGNAN Richard)

Après avoir entendu l'exposé des comptes administratifs de l'exercice 2021 (budget Eau et assainissement) de la commune d'Aubessagne
Constatant les résultats suivants :

	Article	INTITULE	MONTANT
Résultat Fonctionnement	002	Résultat d'exploitation reporté	219 246,03 €
Résultat Investissement	001	Excédent d'investissement reporté	979 183,84 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :
- 002 Résultat d'exploitation reporté : 219 246,03 €**
 - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 0 €**

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE